

L'Office vous informe qu'en raison de la grande quantité de documents téléchargeables qu'il diffuse sur son site Web et du temps nécessaire à leur transfert en fichiers PDF accessibles, la version rtf ou pdf ordinaire des documents sera déposée en attendant que la transformation soit complétée. Cela inclut le cyberbulletin *Express-O*.

Toutefois, en vertu de la politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*, l'Office fournira à toute personne qui en fera la demande le document dans un média adapté à ses besoins.

Comme les hyperliens du présent document ne sont pas reconnus par les logiciels de synthèse vocale, vous trouverez à la fin du document une liste des adresses Web auxquelles ils réfèrent.

## SOMMAIRE

### MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- [Le mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées et l'Office se rencontrent](#)

### ACTUALITÉ

- [Rencontre du comité de suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique \*À part entière\*](#)
- [Conférence sur l'accessibilité du Web](#)

### NOUVELLES DES PARTENAIRES

- [Conception de bâtiments sans obstacles](#)

### À PART ENTIÈRE

- [De la sensibilisation positive pour aider les élèves handicapés victimes de brimades](#)

### RÉALISATION DIGNE DE MENTION

- [Quand l'habitation durable rime avec l'accessibilité universelle](#)

### NOUVELLES DE L'OFFICE

- [L'Office aux Îles-de-la-Madeleine](#)
- [L'Office appuie l'appel de la protectrice du citoyen](#)
- [L'Office invite la communauté métropolitaine de Montréal à considérer toute la population, dont les personnes handicapées](#)
- [Le conseil d'administration de l'Office adopte un avis et une résolution](#)



### MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

#### **Le mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées et l'Office se rencontrent**

Accroître la participation sociale des personnes handicapées, c'est un objectif que partagent les regroupements nationaux du mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées et l'Office des personnes handicapées du Québec. Bien sûr, leurs stratégies peuvent parfois être très différentes, comme leurs points de vue et leurs moyens d'action, mais fondamentalement, ils partagent le même objectif. De là, la pertinence de moments d'échanges entre les représentants du mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées et ceux de l'Office.

Le 13 septembre dernier avait lieu, dans les bureaux de l'Office à Montréal, l'une de ces rencontres dites multilatérales, regroupant des représentants et représentantes de l'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS), de l'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH), de la

Confédération des organismes provinciaux de personnes handicapées du Québec (COPHAN) et de l'Office.

Au menu, de nombreux dossiers fort importants :

- ✓ l'intégration scolaire;
- ✓ l'adaptation du système judiciaire aux personnes handicapées;
- ✓ la circulation des personnes utilisatrices d'aide à la mobilité motorisée;
- ✓ la politique *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*;
- ✓ un projet de consultation du ministère des Relations internationales sur la mise en application de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées;
- ✓ la publication par l'Office du document intitulé [Mise en œuvre des dispositions à portée inclusive de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale](#);
- ✓ et, finalement, la présentation détaillée des services de soutien à la personne de l'Office.

La rencontre a permis aux participants de s'informer mutuellement de leurs compréhensions spécifiques de plusieurs enjeux de taille concernant des dossiers qui touchent de près les personnes handicapées et leur famille. Diverses collaborations furent envisagées. L'Office est d'avis que c'est d'abord là-dessus qu'il importe de tabler pour qu'ensuite, les actions deviennent possibles. De telles collaborations contribueront à faire en sorte que le Québec devienne une société encore plus inclusive.

[Retour au sommaire](#)

---

## ACTUALITÉ

### Rencontre du comité de suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique À part entière

Le 21 septembre dernier avait lieu la 5<sup>e</sup> rencontre du Comité de suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique *À part entière*. Dans une première partie de la rencontre, les membres du comité (représentants du mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées, représentants ministériels et un expert) ont pu prendre connaissance du deuxième bilan de la mise en œuvre de la politique pour l'année 2010-2011, présenté par M<sup>me</sup> Isabelle Émond, directrice de l'évaluation, de la recherche et des communications organisationnelles. Cette présentation a été l'occasion pour les membres du comité d'échanger sur leurs préoccupations à l'égard de la mise en œuvre de la politique et des méthodes déployées par l'Office afin d'en effectuer le suivi.

Par la suite, M<sup>me</sup> Anne Bourassa, directrice de l'intervention nationale, a fait une présentation aux membres portant sur les stratégies mises en œuvre en vue de la production des plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées. Ceci fut l'occasion pour les membres du comité de prendre connaissance des différentes actions mises en œuvre et envisagées par l'Office afin de s'assurer du respect de [l'article 61.1](#) (article au sujet de la production des plans d'action) de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. La prochaine rencontre du comité aura lieu en mai 2012.

[Retour au sommaire](#)

---

### Conférence sur l'accessibilité du Web

Le 26 août 2011 s'est tenue à Montréal la seconde édition de la conférence [a11yMTL](#) (abréviation reconnue dans le milieu signifiant « Accessibility Montréal »). Ayant pour objet l'accessibilité du Web, cet événement annuel s'est déroulé en présence de 200 personnes

provenant du domaine des technologies de l'information et des communications, de l'industrie du Web et des différents paliers de gouvernement. Les différents sujets abordés lors de cette journée ont mis en lumière l'importance des [trois standards sur l'accessibilité du Web](#) adoptés en mai dernier par le gouvernement du Québec afin d'améliorer l'accessibilité des sites Web des ministères et des organismes publics.

Monsieur Robert Allie, directeur de l'intervention collective régionale de l'Ouest à l'Office des personnes handicapées du Québec, a eu l'occasion de souligner aux participants l'importance de l'accessibilité du Web pour favoriser la participation sociale des personnes handicapées. Voici quelques extraits de son message :



Robert Allie

« ... lorsque les sites Web ne sont pas entièrement accessibles, les informations et les services ne sont pas disponibles également pour tous, ce qui brime les droits de certaines personnes et les empêche d'exercer pleinement leur citoyenneté. »

« ... l'accessibilité du Web mène à des bénéfices importants, non seulement pour les personnes handicapées, mais aussi pour les personnes âgées, les personnes analphabètes, celles qui ne connaissent pas bien le français ou qui n'ont pas l'habitude du Web. Bref, pour une bonne partie de la population. »

« ... Ces trois standards sont le résultat d'un effort soutenu du Comité interministériel de normalisation sur l'accessibilité, lequel oeuvre sous la responsabilité du ministère des Services gouvernementaux [aujourd'hui intégré au Secrétariat du Conseil du trésor] et de l'Office des personnes handicapées du Québec. Ces standards constituent un outil concret pour réaliser le souhait d'un Web plus accessible. Grâce à leur application, l'accessibilité sera harmonisée au sein de l'appareil gouvernemental, ce qui facilitera la navigation pour tous. De plus, ces standards influenceront les pratiques Web d'autres types d'organisation tels que les organismes communautaires, les municipalités et les entreprises privées. »

[Retour au sommaire](#)

## NOUVELLES DES PARTENAIRES

### Conception de bâtiments sans obstacles



La [Régie du bâtiment du Québec](#) (RBQ) a publié, en juillet dernier, un bulletin Info-RBQ qui rappelle les règles à respecter en matière de normes de la construction des condos-hôtels ou des copropriétés hôtelières. Il y est précisé que, selon le Code national du bâtiment, 10 % des suites de ces édifices doivent être accessibles aux personnes handicapées. La RBQ a d'ailleurs mis à jour son [Guide des normes de conception sans obstacles](#), en novembre 2010, afin de faciliter la compréhension des exigences spécifiques du Code de construction du Québec. L'objectif de ces deux publications est de contribuer à assurer l'accessibilité aux bâtiments à toute la population et à rendre leur utilisation uniforme et sécuritaire.

[Retour au sommaire](#)

## À PART ENTIÈRE

### De la sensibilisation positive pour aider les élèves handicapés victimes de brimades

« À part entière » est une nouvelle chronique d'Express-O qui vous permettra de faire le suivi des différents engagements inscrits au [plan global de mise en œuvre \(PGMO\) de la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité](#). S'inspirant tantôt de l'actualité, tantôt de l'évolution des initiatives intersectorielles, ces articles feront état des démarches entreprises, des défis rencontrés et des résultats visés ou obtenus. Aujourd'hui, Express-O s'inspire d'un récent reportage de *La Presse* pour aborder un projet de sensibilisation inscrit au PGMO par l'Office.

### De la sensibilisation positive pour aider les élèves handicapés victimes de brimades

En septembre dernier, *La Presse* soulevait le problème de la victimisation des élèves et soulignait que les élèves victimes de brimades (violence verbale ou physique) le sont très tôt dans leur parcours scolaire, soit dès la maternelle.

Cette observation provient de *l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec*, conduite par l'Institut de la statistique du Québec, entre 1998 et 2010. La victimisation se définit par des comportements agressifs d'un ou de plusieurs enfants vis-à-vis d'un autre. Les enfants *victimisés* par leurs pairs sont parfois choisis en fonction de leur apparence, d'une incapacité ou de toute autre caractéristique qui les différencie des autres. Les élèves handicapés sont donc plus souvent victimes de brimades de la part des autres enfants que les élèves sans incapacité.

Le rapport [Vivre avec une incapacité au Québec, un portrait statistique à partir de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001 et 2006](#), produit par l'Institut de la statistique du Québec en collaboration avec l'Office, confirme cette information. Selon ce rapport, les trois quarts des enfants handicapés âgés de cinq à quatorze ans ont été extrêmement perturbés par certains commentaires personnels émis à leur sujet par d'autres enfants au cours d'une période de douze mois. Au cours de la même période, plus de la moitié de cette population a été victime de menace d'agression, et 45 % de ces enfants handicapés ont été agressés ou attaqués.

### Agir contre les préjugés et la discrimination

« Plusieurs causes peuvent expliquer cette situation inacceptable, affirme M<sup>me</sup> Diane Veillette, conseillère à l'intervention nationale à l'Office. La méconnaissance des personnes handicapées en est certainement une. » De fait, il est reconnu que les préjugés sont souvent fondés sur une mauvaise connaissance, laquelle peut entraîner des attitudes ou des comportements discriminatoires à l'égard de ces personnes. Or, les préjugés peuvent certainement être à l'origine de brimades dans les cours d'école.

Ces observations sur la victimisation des élèves handicapés s'inscrivent donc directement dans l'une des priorités du premier défi ciblé par la politique *À part entière*, soit « Agir contre les préjugés et la discrimination ». L'un des leviers choisis pour travailler dans ce sens est la sensibilisation de la population. Ce levier fait l'objet de dix engagements des ministères et organismes. L'un de ceux-ci est de :

« Réaliser des activités de sensibilisation auprès de la population générale et de certains groupes et milieux, tels les jeunes et les milieux éducatifs et de travail, pour que ceux-ci soient davantage informés des besoins et du potentiel des

personnes handicapées, notamment sur le plan éducatif et professionnel, ainsi que sur les façons de rendre la société plus inclusive. »

Cet engagement a été pris par l'Office, lequel se donne jusqu'en 2013 pour le réaliser.

### Les démarches en cours

Au cours de la dernière année, l'Office a mis en branle le volet « sensibilisation au potentiel éducatif des personnes handicapées » de cet engagement. L'Office a :

- répertorié la documentation pertinente;
- ciblé et approché certains partenaires potentiels;
- identifié des activités de sensibilisation qui pourraient se réaliser sur le plan national.

Après analyse, l'Office a proposé une approche de sensibilisation par des exemples positifs. « L'idée, c'est de présenter des exemples positifs qui contribueront à diminuer la présence de préjugés dans les milieux scolaires, ce qui devrait avoir pour effet de diminuer les brimades à l'endroit des élèves handicapés », explique M<sup>me</sup> Veillette.

[Retour au sommaire](#)

---

## RÉALISATION DIGNE DE MENTION

### Quand l'habitation durable rime avec l'accessibilité universelle

La Ville de Victoriaville a récemment lancé son programme novateur d'aide financière en matière d'habitation durable, qui prévoit, entre autres, des éléments d'accessibilité universelle.



Le programme « [Victoriaville - Habitation DURABLE](#) » offre une attestation et une subvention pour toute nouvelle construction durable sur le territoire de la ville. Trois niveaux d'attestation sont émis selon un système de pointage lié aux critères respectés lors de la construction de nouveaux immeubles à logements, copropriétés ou maisons unifamiliales. Attribuées selon le niveau d'attestation atteint, les subventions peuvent aller jusqu'à 8 000 \$, selon le type de bâtiment, les matériaux choisis et d'autres spécificités du projet.

En plus des éléments écologiques, quatre éléments d'accessibilité universelle sont pris en compte dans ce programme afin de permettre d'habiter la maison plus longtemps, au cours des différents âges de la vie, et de la rendre plus accessible aux parents et amis qui ont des incapacités. Pour obtenir une attestation, au moins trois points doivent être obtenus en remplissant une ou plusieurs de ces quatre conditions :

- niveau principal de la maison sans escaliers..... (3 points)
- largeur suffisante des corridors ..... (2 points)
- largeur suffisante des portes intérieures et de la porte d'entrée..... (3 points)
- salle de bain complète au rez-de-chaussée permettant une accessibilité universelle future (ex. : plus grande aire de manœuvre devant les appareils et équipements)..... (2 points)

Victoriaville, qui a investi 1,5 M\$ dans son nouveau programme, souhaite ainsi inciter les citoyens à poser des gestes durables qui tiennent compte de l'accessibilité dans leur processus de construction. La Ville compte faire la promotion de son nouveau programme auprès des autres municipalités.

[Retour au sommaire](#)



## NOUVELLES DE L'OFFICE

### L'Office aux Îles-de-la-Madeleine

Les 14 et 15 septembre dernier, dans le cadre de leur tournée annuelle des partenaires des Îles-de-la-Madeleine, M. Carl Bergeron, directeur de l'intervention collective régionale de l'Est, et M. Jean-François Houde, conseiller à l'intervention collective régionale en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ont rencontré plusieurs intervenants des réseaux publics et du mouvement d'action communautaire autonome de l'archipel madelinot.

Des séances d'information, de concertation et de recherche de partenariat ont eu lieu dans plusieurs localités. Diverses thématiques et aspects de la participation sociale des personnes handicapées ont été abordés, notamment :

- le transport adapté et le transport collectif accessible;
- la réorganisation et la hiérarchisation des services en santé et services sociaux;
- le soutien à domicile;
- le répit des proches aidants;
- le loisir adapté;
- la politique d'accessibilité universelle et le plan d'action de la municipalité;
- la vie associative et la participation citoyenne.

Ainsi, les représentants de l'Office ont échangé avec des partenaires du Centre de santé et des services sociaux (CSSS) des Îles, du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement des Îles, de la Corporation de transport adapté et collectif des Îles, de la municipalité des Îles et de l'Association des personnes handicapées des Îles (APHÎ), de même qu'avec des parents de personnes handicapées.

Enfin, l'APHÎ a profité de la visite des représentants de l'Office pour procéder au dévoilement public des résultats de l'étude *Les besoins des personnes vivant une situation de handicap et leurs proches en matière d'habitation, de répit et de transport aux Îles-de-la-Madeleine*. Cette étude, financée par l'Office dans le cadre du Programme de soutien aux organismes de promotion – volet ponctuel, a été réalisée par une chargée de projet et supervisée par un comité de suivi issu du réseau local de services intégrés en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement. Ce portrait permettra de mieux documenter et de poursuivre divers dossiers visant l'amélioration de la participation sociale des personnes handicapées et le soutien aux familles madeliniennes. Pour obtenir une copie de l'étude, veuillez en faire la demande auprès de l'APHÎ à [aphi@tlb.sympatico.ca](mailto:aphi@tlb.sympatico.ca).



#### Dévoilement des résultats d'une étude sur les besoins des personnes handicapées aux Îles-de-la-Madeleine

De gauche à droite : Marie Allard, coordonnatrice à l'APHÎ; Carl Bergeron, directeur de l'intervention collective régionale de l'Est à l'Office; Ginette Arseneau, organisatrice communautaire au CSSS des Îles; Marjolaine Bénard, présidente à l'APHÎ.

[Retour au sommaire](#)

### L'Office appuie l'appel de la protectrice du citoyen

Par voie de [communiqué de presse](#) émis le 30 septembre dernier, l'Office a appuyé la protectrice du citoyen, M<sup>me</sup> Raymonde Saint-Germain, dans son invitation aux services publics à faire preuve de rigueur tout en évitant la rigidité administrative. L'Office partage

certaines des constatés émis par la protectrice du citoyen dans son rapport annuel publié le 29 septembre. Il en a profité pour rappeler que les personnes handicapées qui rencontrent des obstacles, ainsi que leur famille et leurs proches, peuvent obtenir de l'aide auprès du Service de soutien à la personne de l'Office en téléphonant au 1 800 567-1465 (ATS : 1 800 567-1477).

[Retour au sommaire](#)

---

### L'Office invite la Communauté métropolitaine de Montréal à considérer toute la population, dont les personnes handicapées

Le 11 octobre dernier, l'Office a déposé un mémoire sur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) proposé par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). L'Office en a fait l'annonce par voie de [communiqué de presse](#).

Essentiellement, l'Office recommande à la CMM de prendre en considération dans ses choix stratégiques toute la population, dont les personnes handicapées. Il propose donc que les concepts d'**accessibilité universelle**, d'**approche inclusive** et de **parcours sans obstacle** soient intégrés comme principes de base du PMAD, orientant ainsi chaque stratégie, chaque objectif, chaque moyen d'action.

[Retour au sommaire](#)

---

### Le conseil d'administration de l'Office adopte un avis et une résolution

Réunis les 28 et 29 septembre dernier, les membres du conseil d'administration de l'Office ont adopté *l'Avis de l'Office des personnes handicapées du Québec au regard des recommandations de santé publique du Québec sur la circulation des aides à la mobilité motorisées* (AMM) à titre de position officielle sur la question de la circulation sur la voie publique des AMM au Québec. Cet avis sera transmis au président de la Table québécoise de la sécurité routière.

Par ailleurs, le conseil d'administration a adopté une résolution sur les lignes directrices pour l'intégration scolaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA). Il a résolu que l'Office poursuive ses efforts de collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en vue de favoriser l'intégration scolaire des EHDA et qu'il poursuive les initiatives amorcées pour définir les conditions de réussite de l'intégration scolaire des EHDA.

[Retour au sommaire](#)

---

### LISTE DES HYPERLIENS

Document intitulé « Mise en œuvre des dispositions à portée inclusive de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale » :

[http://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/2466\\_ophq\\_disp\\_porteeinclusiveV5\\_Acc.pdf](http://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/2466_ophq_disp_porteeinclusiveV5_Acc.pdf)

L'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale :

[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/E\\_20\\_1/E\\_20\\_1.html#s61.1](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/E_20_1/E_20_1.html#s61.1)

La conférence a11yMTL : <http://a11ymtl.org/>

Les trois standards sur l'accessibilité du Web :  
<http://www.msg.gouv.qc.ca/normalisation/standards/accessibilite/>

La Régie du bâtiment du Québec : <http://www.rbq.gouv.qc.ca/accueil.html>

Guide des normes de conception sans obstacles :  
<http://www.rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Publications/francais/ConceptionSansObstacles.pdf>

Le plan global de mise en œuvre (PGMO) de la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité :  
[http://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/TAB\\_PGMO\\_2009\\_08\\_25\\_final.pdf](http://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/TAB_PGMO_2009_08_25_final.pdf)

Le rapport « Vivre avec une incapacité au Québec, un portrait statistique à partir de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001 et 2006 » :  
[http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf2010/rapport\\_EPLA.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf2010/rapport_EPLA.pdf)

Le programme « Victoriaville - Habitation DURABLE » :  
<http://www.habitationdurable.com/images/stories/pdf/guide-explicatif.pdf>

L'Office appuie l'appel de la protectrice du citoyen, le communiqué de presse :  
[http://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/communiques/2011-09-30\\_Reaction\\_rapport\\_protectrice\\_citoyen\\_acc.pdf](http://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/communiques/2011-09-30_Reaction_rapport_protectrice_citoyen_acc.pdf)

L'Office invite la Communauté métropolitaine de Montréal à considérer toute la population, dont les personnes handicapées, le communiqué de presse :  
<http://communiques.gouv.qc.ca/gouvqc/communiques/GPQF/Octobre2011/11/c2714.html>

**Pour vous abonner :** [express-o@ophq.gouv.qc.ca](mailto:express-o@ophq.gouv.qc.ca)

**Express-O**

Pour vous abonner  
[express-o@ophq.gouv.qc.ca](mailto:express-o@ophq.gouv.qc.ca)